

**Approbation de l'évolution du statut d'inscription
des Praticiens à Diplômes Hors Union Européenne
(PADHUE) s'inscrivant en DU, DIU et AEU**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 07 avril 2026**

Délibération 2026/04/CFVU – 54

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;



Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent l'évolution du statut d'inscription des Praticiens à Diplômes Hors Union Européenne (PADHUE) s'inscrivant en DU, DIU et AEU.

Toulouse, le 07 avril 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD

Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

**Proposition d'évolution du statut d'inscription
des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE)
qui s'inscrivent en DU/DIU/AEU
à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Pour vote du Conseil de Faculté, de la CFVU et du CA

L'EXISTANT – LE CONTEXTE

- Les PADHUE :
 - o sont diplômés de pays hors Union Européenne (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien),
 - o ont une autorisation temporaire d'exercice en France,
 - o pour continuer à exercer en France et suivant leurs différents profils, ils sont invités à compléter leur formation en s'inscrivant à l'université (notamment en DES ou en DU/DIU) ; ceux qui sont lauréats des épreuves de vérification des connaissances organisées à compter de 2024 doivent être inscrits en université en formation initiale (arrêté du 28 août 2025),
 - o ont pour la plupart une situation financière précaire (formation rarement pris en charge par leurs employeurs -> autofinancement principalement).

- Blocage réglementaire pour les inscriptions administratives à l'université de Toulouse en raison de conflits entre les profils d'inscription en Formation Initiale (FI) et en Formation Continue (FC), or un étudiant ne peut pas avoir deux régimes d'inscription pour une inscription annuelle.

PROPOSITION SOUMISE AU VOTE DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- **A compter de l'année universitaire 2026-2027, les PADHUE, jusqu'alors inscrits en DU/DIU/AEU sur un profil STAGIAIRE DE FORMATION CONTINUE, seront dorénavant inscrits sur un profil ETUDIANT DE FORMATION INITIALE.**

Cette disposition aura un impact sur le tarif de leur inscription administrative : Les frais de formation et les droits d'inscription des tarifs votés de FORMATION CONTINUE ne leur seront plus appliqués, mais seulement les droits d'inscription de FORMATION INITIALE.

- **Les maquettes de DU/DIU/AEU en cours de validité ne seront pas modifiées mais tiendront compte implicitement de ce changement.**